

## **SECURISATION DES INVESTISSEMENTS MINIERES AU BURKINA : L'ONASSIM LA SOLUTION !**

La sécurité apparaît comme l'une des conditions sine qua non pour tout investissement dans un pays. Dans l'optique d'assurer la sécurité des investissements miniers, l'Office National de Sécurisation des Sites Miniers (ONASSIM) a été créé par décret ministériel du 18 décembre 2013. Dans un entretien accordé au Service de Communication de la Chambre des Mines du Burkina, son Directeur Général le Colonel Major François OUEDRAOGO nous plonge au cœur de l'Institution dont il a la charge.



**Colonel Major François Etienne OUEDRAOGO, DG de l'ONASSIM**

- **Service de Communication de la CMB : Pouvez-vous, nous présenter l'ONASSIM avec ses objectifs et ses missions ?**

Colonel Major François Etienne OUEDRAOGO : L'Office National de Sécurisation des Sites Miniers (ONASSIM), comme le stipule le décret N° 2014-068/PRES/PM/MATS/MEF

du 07 février 2014 portant approbation de ses statuts particuliers, est un établissement public à caractère administratif (EPA).

L'objectif global de l'Office, clairement défini dans le décret d'approbation ci-dessus cité, est d'assurer la sécurité et contribuer à l'amélioration des conditions d'exploitation des sites miniers. Cependant, cet objectif global se décline en objectifs spécifiques qui sont :

- rassurer les différents intervenants du secteur minier ;
- assurer la protection des infrastructures, des équipements et des personnels relevant du secteur des mines ;
- contribuer aux renseignements opérationnels ;
- faire respecter la réglementation en vigueur en matière d'exploitation minière ;
- prévenir les conflits sociaux liés à l'activité du secteur minier ;
- lutter contre toutes les formes d'insécurité et de criminalité y compris les éventuelles menaces terroristes sur les sites miniers.

En vue d'atteindre ces objectifs, l'ONASSIM doit remplir les missions suivantes :

- assurer la protection des sites miniers, notamment les personnes et leurs biens, les infrastructures minières sur toute l'étendue du territoire national ;
- assurer la sécurité des transferts des produits d'exploitation, des fonds et des personnels des sites miniers en mission ;
- assurer des escortes et des patrouilles de sécurisation sur les axes routiers et les périmètres miniers ;
- maintenir et rétablir l'ordre public sur le périmètre des sites miniers ;
- assurer la prévention de l'insécurité, notamment à travers des actions de sensibilisation et de concertation avec les intervenants du domaine minier ;
- assurer, s'il y a lieu, le dédouanement, in situ, des équipements et matériels des sociétés minières ;
- lutter contre toutes formes de criminalités sur les sites miniers ;
- lutter contre la fraude douanière sur les sites miniers ;
- assurer les missions de police judiciaire dans le périmètre des sites miniers ;
- veiller à la protection de l'environnement sur le périmètre et aux environs des sites miniers.

- **Quelles sont les raisons qui ont motivé la création de l'ONASSIM ?**

Il est certain que plusieurs raisons ont motivé la création de l'ONASSIM et il serait prétentieux de vouloir les évoquer toutes ici. Mais, je demeure convaincu qu'elles répondent toutes aux préoccupations fondamentales ci-après :

- une bonne organisation par une fédération des actions des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) pour ne disposer que d'une seule interface en matière de sécurisation des sites miniers, c'est-à-dire l'ONASSIM.

- une attention particulière sur la sécurisation des sites miniers parce qu'avec le boom minier que connaît notre pays, les ressources minières sont érigées au rang de ressources stratégiques pour l'économie nationale.

- **La Chambre des Mines du Burkina se positionne comme l'instance faitière du secteur minier burkinabè. Quel a été son rôle dans la création de l'ONASSIM et quels sont vos rapports dans la promotion du secteur minier burkinabè ?**

Dès la création de l'ONASSIM, il a été automatiquement adopté par la Chambre des Mines du Burkina (CMB). C'est par la suite que j'ai compris et que j'ai eu la preuve que la CMB a bel et bien été parmi les géniteurs de cet Office.

D'ailleurs, comment pouvait-il en être autrement ? J'ai souvenir que lorsque j'ai été nommé pour diriger la structure, après avoir rencontré les membres du Gouvernement dont les missions de l'ONASSIM ont un ancrage avec les départements qu'ils dirigent, le premier partenaire que j'ai rencontré a été le Président de la Chambre des Mines du Burkina. Les jours qui ont suivi, l'ONASSIM établissait à titre gracieux son siège provisoire au premier étage de celui de la CMB sis au quartier Zogona. S'en est suivi un accompagnement sur tous les plans. Les entretiens très enrichissants que j'ai eu avec la plupart des cadres travaillant au siège de la CMB et singulièrement avec le Président, sa Majesté Elie OUEDRAOGO, ont enrichi mon tableau de bord, et je n'ai pas fini de les exploiter à jusqu'à nos jours.

- **Quels sont les moyens humains et techniques dont dispose l'ONASSIM pour la mise en œuvre de ses missions ?**

D'un point de vue conceptuel, l'ONASSIM dispose des moyens suivants :

- des moyens humains comprenant l'ensemble des acteurs du domaine de l'exploitation minière, et donc les Forces de Défense et de Sécurité (FDS). En rappel, les FDS sont composées des Forces militaires (militaires et gendarmes) et para militaires (police, douane, eaux & forêts, garde de sécurité pénitentiaire) ;

- des moyens techniques englobant les moyens techniques dont disposent tous ces acteurs en général et les FDS en particulier.

Mais d'un point de vue pratique, les choses se présentent autrement, et c'est justement là où il y a besoin d'explications, de sensibilisation et d'organisation. D'aucuns pensent que si la structure a été créée, il suffit de distraire des personnels au niveau de chaque composante des FDS et de les mettre ensemble pour former une grosse unité que l'on dote de moyens et que l'on déploie sur tous les sites miniers pour exécuter les missions.

En réalité, il y a un vrai travail polymorphe à abattre sur la base d'une vision claire de la sécurisation des sites miniers. Cette vision de l'ONASSIM est que : « les sites miniers doivent être l'objet d'une sécurisation collective, inclusive de tous les acteurs qui jouent consciemment leurs rôles dans les plans de sécurisation participative mis en place par l'ONASSIM ».

- **Le maintien de l'ordre peut se faire sous plusieurs angles. Quels sont les mandats dévolus à l'ONASSIM pour le maintien de l'ordre et la sécurité sur les sites miniers ?**

Comme vous le dites si bien, le maintien de l'ordre peut se faire sous plusieurs angles. Il n'est dévolu qu'un seul mandat à l'ONASSIM ; celui d'assurer la sécurisation des sites miniers sur toute l'étendue du territoire national. Par sites miniers, il faut comprendre les sites miniers d'exploitation artisanale, semi-mécanisée et industrielle. Mais dans notre entendement, la sécurisation est un tout et c'est pourquoi il faut impliquer tous les acteurs du secteur pour l'assurer. Du fait de la diversité des acteurs, il faudra mettre ensemble plusieurs modes opératoires ainsi qu'autant de modes d'actions pour réussir une sécurisation

maximale. Le maintien de l'ordre sous l'angle des modes opératoires des FDS obéit à des règles précises, très strictes et spécifiques. Il y a ce qu'on appelle la force de première catégorie, constituée de la police et d'une partie de la gendarmerie. Elle n'a pas besoin d'une réquisition écrite de l'autorité pour intervenir en maintien de l'ordre. La force de deuxième catégorie, elle est constituée par l'autre partie de la Gendarmerie. Elle a besoin d'une réquisition pour intervenir en maintien de l'ordre. Quant à la force de troisième catégorie constituée essentiellement de l'armée, elle intervient sur réquisition spéciale délivrée par l'autorité compétente.

Et les autres acteurs dans tout cela ? Il faut se rappeler que dans la vision que l'ONASSIM a de la sécurisation des sites miniers, les acteurs non moins importants comme les leaders d'opinion, les responsables coutumiers et religieux, les responsables des organisations de la société civile pour ne citer que ceux-là, ont un rôle important à jouer au sein des communautés locales riveraines des sites d'exploitation minière. Dans le cas précis du rétablissement de l'ordre en situation de troubles à l'ordre public, l'implication judiciaire de ceux-ci à un moment du processus est parfois d'une efficacité insoupçonnée.

Comme il est loisible de le constater, l'ONASSIM apparaît comme un maestro qui doit pouvoir mettre en musique toutes les capacités venant des multiples acteurs pour obtenir une synergie d'action pour la sécurisation.

L'ONASSIM qui est né à la veille de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 au Burkina Faso a immédiatement connu son baptême de feu dans ses missions de sécurisation et cette expérience presque unique lui a permis d'adopter sa vision actuelle de la sécurisation des sites miniers.

- **L'ONASSIM a été créé par décret ministériel du 18 décembre 2013 et environ deux ans après sa création son opérationnalisation n'est pas encore effective, bien que l'institution mène des activités sur le terrain. Selon vous qu'est ce qui peut expliquer cette situation ?**

En effet, à ce jour, il apparaît qu'un peu moins de deux années calendaires se sont écoulées depuis la création de l'ONASSIM à la bonne date que vous indiquez. Cependant, la structure se trouve toujours sur la pente ascendante de

son opérationnalisation alors même que sur le terrain, les besoins de service sont là et s'amoncèlent chaque jour si je peux m'exprimer ainsi.

Plutôt que de donner une explication à cette situation, je vous propose de cheminer très rapidement avec moi sur le vécu de la structure depuis sa naissance jusqu'au moment où nous nous entretenons en ce moment ; chaque lecteur pourra se faire son idée :

L'ONASSIM en tant que EPA, a été placé sous la tutelle technique du Ministère chargé de la Sécurité et sous la tutelle financière du Ministère chargé des Finances.

Créé le 18 décembre 2013, l'ONASSIM est à la date d'aujourd'hui à son quatrième Ministre de tutelle technique. Pour une structure naissante, bien que l'administration soit une continuité, il faut en toute logique faire un état des lieux à chaque nouvelle autorité de tutelle et prendre en compte autant que faire se peut, ses instructions. Pour la petite histoire et sans rentrer dans les détails, la mise en place du Conseil d'Administration de l'ONASSIM a objectivement souffert de cet état de fait. Pour qui connaît l'importance de cet organe pour un fonctionnement correcte d'un EPA, la difficulté se passe de commentaires.

Depuis sa création, l'ONASSIM n'a obtenu son premier budget de fonctionnement que pour l'année budgétaire 2015. Son agent comptable a été nommé au Conseil des Ministres du 29 juillet 2015 et la nomination de son Contrôleur financier est toujours attendue.

En tout état de cause, sur le plan normatif, le patinage se passe de commentaire dans une ambiance où, très sérieusement, plus rien ne doit se faire comme avant, mais dorénavant, selon la déontologie républicaine.

Pendant ce temps, des risques et des menaces sécuritaires de plusieurs natures pèsent avec acuité sur les sites miniers du pays.

C'est pourquoi très sportivement, L'OANSSIM fait de son mieux pour parachever sa montée en puissance et amorcer vite sa vitesse de croisière tant attendue par tous les acteurs du secteur minier.



- **Avec les évènements sociopolitiques survenus dans notre pays et les manifestations d'humeurs de certaines populations contre les mines, nombreuses sont les sociétés minières qui ont subi des attaques ou reçu des menaces. Toute chose qui a entraîné parfois d'énormes dégâts matériels. Quel a été le rôle de l'ONASSIM dans la sécurisation et le retour à l'ordre sur ces sites miniers ?**

En effet, à la faveur des évènements sociopolitiques survenus dans notre pays, des manifestations violentes suivies de saccages ont été enregistrées sur nombre de sites miniers. C'était donc en pleine effervescence populaire que l'ONASSIM sera instruite le 03 novembre 2015 par les autorités de la Transition, de lancer une opération spéciale de sécurisation des sites miniers menacés sur toute l'étendue du territoire. A l'époque, outre moi-même et mon Directeur de l'Administration et des Finances (DAF), l'ONASSIM ne comptait que trois autres agents subalternes (un secrétaire, un agent de liaison et un agent contrôleur des services financiers).

Les termes de la mission étaient très clairs. Prendre les mesures nécessaires et immédiates pour atteindre l'état final recherché suivant : les manifestations de



masse sur les sites miniers, accompagnées dans la plupart des cas, de destructions de biens ainsi que d'agressions physiques de personnes sont arrêtées et une présence effective et dissuasive des FDS est obtenue momentanément sur les sites menacés.

Très vite un état-major de crise est mis en place. Il est composé des Secrétaires Généraux des Ministères de l'Administration Territoriale et de la Sécurité (MATS) ainsi que du Ministère Mines et de l'Energie (MME), des Chefs d'Etat-major de l'Armée de Terre et de la Gendarmerie Nationale, du Directeur Général de la Police Nationale et bien sûr du DG ONASSIM que je suis. Au niveau décentralisé, sont mises en place des coordinations régionales correspondant aux trois régions militaires et de gendarmerie, comprenant par coordination : le Commandant de Région Militaire, le Commandant de la Région de Gendarmerie et le Directeur Régional de la Police Nationale du chef-lieu. Le maillage territorial ainsi mis en place travaillera de concert avec les autorités politico administratives des localités touchées.

L'opération spéciale de sécurisation des sites miniers aura été une réponse opérationnelle nécessaire et appropriée à l'époque en vue de donner un signal fort des autorités de la Transition face à la persistance des actes de vandalisme sur les sites miniers, dans une synergie d'actions alliant un engagement ferme des forces de Défense et de Sécurité à un soutien agissant des plus hautes autorités du pays. Par la suite, il a fallu consolider les acquis sécuritaires par des tournées de sensibilisation incluant une caravane de presse pour assurer sa médiatisation.

Je pense que ces actions de l'ONASSIM ont été d'un apport au retour à l'ordre comme vous le dite sur les sites miniers.

- **Comment se fait le déploiement des agents de l'ONASSIM dans la mise en œuvre de vos missions ?**

Pour dire vrai, l'ONASSIM ne déploie pas d'agents ; tout simplement parce qu'il n'en dispose pas pour le moment. L'ONASSIM planifie de concert soit avec la Police Nationale, la Gendarmerie Nationale ou bien les deux à la fois, les missions de sécurisation. Ainsi, l'ONASSIM dispose au bout de cette planification, de l'évaluation des moyens matériels et financiers nécessaires à leur exécution. Une fois que lesdits moyens sont réunis au total ou en partie suffisante, il fait



déclencher la mission et en assure la coordination et la conduite. L'exécution revient aux commandements opérationnels des éléments sur le théâtre.

Pour plus de clarification, la coordination tient à la nécessaire concertation qui doit exister :

- au niveau stratégique (à Ouagadougou pour faire simple entre le DG de l'ONASSIM et les Ministres ou SG de ministères, les premiers responsables de la police et/ou de la gendarmerie et parfois de l'Armée de Terre) ;

- au niveau opératif (au chef lieu de région avec les responsables politico administratifs locaux).

Quant à la conduite, elle participe à des instructions de recadrage induites par l'évolution de la manœuvre et qui sont données par l'ONASSIM, les premiers responsables de la police et/ou de la gendarmerie et parfois de l'Armée de Terre aux commandements opérationnels des éléments sur le théâtre.



- **On assiste souvent à des prises d'otage des employés sur des sites miniers par des terroristes. Est-ce que l'ONASSIM est-il apte à faire face à des attaques terroristes sur des sites miniers au Burkina Faso?**

En effet, il est arrivé parfois, mais pas souvent comme vous le dites, qu'il y ait prise d'otages au sens propre comme ce fut le cas par exemple à Tambao sur le site de Pan African le 04 avril dernier. Il s'agit dans ce cas, de vrais terroristes. Les prises d'otages au sens figuré auxquelles je fais allusion concernent les cas de travailleurs séquestrés par des manifestants et qui sont privés momentanément de leur liberté de mouvements. Ce fut le cas par exemple des travailleurs à la mine de Perkoa dans le Sanguié en début septembre 2015.

Les attaques terroristes à proprement parler sont dans notre jargon de militaire, des agressions asymétriques. C'est-à-dire qu'elles sont perpétrées par des ennemis diffus, non conventionnels, lâches par essence et contre lesquelles les ripostes traditionnelles viennent difficilement à bout.

La lutte antiterroriste est une lutte collégiale qui nécessite tout d'abord une conscience aiguë de tous face au phénomène et une vigilance constante de tout un chacun.

L'ONASSIM pense que tout comme les terroristes utilisent le terrain pour opérer, il faut que tous ceux qui les redoutent utilisent également le terrain pour les contrer. En cela, l'observation, le discernement et la collaboration avec les Forces de Défenses et de Sécurité constituent des gages de succès. En attendant que des plans de sécurisation plus adaptés soient mis en place sur tous les sites miniers, c'est le lieu pour moi d'en appeler à la mobilisation de tous pour mener le combat antiterroriste.

- **Quelle est la collaboration entre l'ONASSIM et les sociétés minières ?**

La collaboration entre l'ONASSIM et les sociétés minières est très appréciable. Cependant, elle mérite d'être plus accrue. L'ONASSIM dans sa montée en puissance, est en train de poser les bases pour un raffermissement certain de cette collaboration. Tout comme nous avons déjà eu des rencontres de concertation avec certains acteurs et partenaires, il est impératif que nous organisions une rencontre du genre avec les opérateurs miniers. Mais une telle rencontre ne devrait pas être de trop, juste pour recueillir les préoccupations des uns et des autres. Nous les connaissons presque parfaitement à présent. Il s'agit

de les rencontrer pour leur dire voici ce que nous avons pour vous et voici comment il faut procéder pour en bénéficier.

Il est très facile d'imaginer qu'il s'agira de présenter notre manuel de procédures opérationnelles dont le processus d'élaboration est en cours présentement puisque notre Conseil d'Administration nous a donné quitus de le produire au moyen des services d'un consultant.

- **Qui et comment peut-on bénéficier des services de l'ONASSIM ?**

A priori, tout acteur minier peut bénéficier des services de l'ONASSIM.

Comment ? La réponse sera clairement détaillée dans le manuel en question. En attendant, il suffit de prendre contact avec l'ONASSIM pour exprimer sa préoccupation ; et plusieurs opérateurs miniers de la place l'ont déjà fait. Beaucoup ont déjà eu l'intelligence de passer par la Chambre des Mines du Burkina. Ce que nous apprécions hautement tout en réitérant notre gratitude à ce partenaire privilégié.

- **L'orpaillage anarchique qui apparaît comme une gangrène entachant l'image du secteur minier Burkinabè, prend de l'ampleur et fait de plus en plus de victimes. Quelles sont les actions menées par l'ONASSIM pour assurer la régulation de cette activité ainsi que la sécurité des personnes et des biens sur les sites ?**

Plusieurs décideurs au niveau de notre pays sont unanimes à reconnaître que tout doit être mis en œuvre afin que l'exploitation artisanale de l'or évolue vers sa modernisation. La modernisation de ce secteur présente globalement, un avantage certain en comparaison avec l'état actuel de la situation.

A défaut de pouvoir l'éradiquer donc, l'orpaillage doit cesser d'être pratiqué de manière anarchique. Rien de durablement avantageux pour ceux qui vivent de cette activité ne peut être fait dans l'anarchie. L'anarchie a toujours été source de plusieurs méfaits aussi bien pour les auteurs que pour ceux, de loin plus nombreux, qui la subissent.

Mais lorsque vous prenez un peu de patience (comme nous avons eu à le faire) à observer et à écouter ces milieux, vous vous rendez compte que nombre

d'exploitants anarchiques sont conscients ne serait-ce que des méfaits primaires de leurs pratiques. Ils sont par exemple très conscients de la pénibilité et de la dangerosité de leur travail, ce qui les pousse à la consommation de certains stupéfiants et drogues. Ils sont également conscients des risques de maladies, des effets de leurs pratiques sur la durée de leur vie ainsi que des risques d'éboulement. Certains avouent être désolés des conséquences de leurs activités sur l'environnement et sur les générations futures. Mais ils terminent toujours leurs aveux sincères ou supposés comme tel par la même interrogation : mais comment on va faire ? Nous devons satisfaire à nos besoins primaires au péril de nos vies !

C'est cette conclusion sur fond de désespoir qui nous convainc que quelque chose peut-être fait et doit être fait de concert avec ces personnes.

Vous trouvez là, une des raisons majeures qui ont concouru à forger notre vision sur la sécurisation collégiale et inclusive des sites miniers. Le plan provincial de sécurisation des sites miniers qui a été élaboré à l'atelier de Ouahigouya en août 2015 participe à cette vision.



La régulation de l'orpaillage anarchique comme activité économique ne semble pas relever des missions de l'ONASSIM. Mais la prise en compte de cette situation dans la recherche de solutions idoines à la problématique de la sécurisation des sites miniers est une donnée cardinale pour notre action.

- **Quels sont les grands défis auxquels l'ONASSIM doit faire face afin de permettre une exploitation artisanale conforme à la réglementation ?**

A mon avis, le plus grand défi à relever par l'ONASSIM, naturellement de concert avec tous les acteurs du domaine est celui de l'appropriation de l'activité par les acteurs concernés. Si pour un site d'exploitation artisanal donné, les orpailleurs, les communautés locales environnantes (propriétaires terriens, responsables coutumiers et religieux, OSC,), les responsables politico administratifs et l'ONASSIM se retrouvent au sein du comité de mise en œuvre du plan de sécurisation dudit site, beaucoup de dérives pourront être jugulées.

- **Après environ deux ans d'existence, quel bilan pouvez-vous dresser ?**

Après le temps d'existence que vous indiquez si bien et qui a été une période marquée par assez d'évènements et de circonstances suffisamment difficiles pour la jeune structure qu'est l'ONASSIM, les modestes acquis engrangés en terme de bilan peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

- sur le plan strictement existentiel, l'ONASSIM peut se réjouir de s'être doté d'un siège. Nos locaux sont situés présentement sur l'avenue Babanguida, du côté de la citée des 1200 logements, après l'alimentation dénommée « La Surface », au premier étage de l'immeuble abritant la pharmacie de l'Avenir.

Outre le personnel qui est d'un effectif de huit (08) alors qu'il en faut le double au minimum pour armer les services de la Direction Générale, l'ONASSIM dispose de son Conseil d'Administration (CA) dont les membres ont été officiellement installés le 17 juin 2015, avant la tenue le même jour, de la première session dudit CA. L'activation de cet important organe a permis de délibérer sur des questions importantes relatives au fonctionnement de la structure : il s'agit entre autre de la recommandation d'élaborer un budget d'opérationnalisation de l'ONASSIM avec une provision conséquente pour lequel plaidera spécialement le Président du Conseil d'Administration auprès des autorités compétentes et qui viendra en remplacement du budget dérisoire de fonctionnement pratiquement imposé par la tutelle. L'adoption du plan de passation des marchés de l'Office a permis également le recrutement en cours d'un consultant pour l'élaboration d'un manuel de procédures opérationnelles au profit de l'Office.

- sur le plan des activités menées, le bilan est à la hauteur des bonnes relations de partenariat que l'ONASSIM a su entretenir avec l'Ambassade de France au Burkina Faso ainsi qu'avec la Chambre des Mines du Burkina et à travers elle, certains opérateurs miniers de la place.

Les activités suivantes ont été menées avec satisfaction :

*Les rencontres de prise de contact avec des autorités régionales :*

Elles ont eu lieu au mois de juillet 2014. Initialement prévues pour se dérouler dans toutes les régions administratives du pays, seules les régions suivantes ont pu être visitées du fait de l'insuffisance de ressources financières : le Sahel, le Centre Nord, le Nord, l'Est, le Centre Est, le Centre Ouest, la Boucle du Mouhoun, le Sud-Ouest. Elles ont toutes l'avantage d'abriter d'importants sites miniers.

Les rencontres de prise de contact ont été très instructives :

- d'une part, elles ont permis d'écouter et de comprendre davantage les préoccupations et les attentes des responsables ainsi que de certains acteurs du domaine des mines au niveau de ces collectivités territoriales. Les informations reçues confirment toutes, la pertinence de ces genres de rencontres ainsi que la nécessité de les élargir au plus grand nombre, en l'occurrence aux membres des cadres de concertation régionaux du secteur des mines et des carrières ;

- d'autre part, ces rencontres ont constitué des sources d'inspiration qui aideront à adapter au mieux l'organigramme de l'ONASSIM et le travail en son sein aux attentes des acteurs du domaine minier en matière de sécurité.

*L'opération urgente de sécurisation de sites miniers :*

Déclenchée en début novembre 2014 sur instruction des plus hautes autorités de la Transition, cette opération spéciale a permis à l'ONASSIM d'acquérir spontanément ses lettres de noblesse. Consistant à stopper les actes de vandalisme sur les sites miniers, elle a atteint les trois (03) résultats majeurs suivants :

- lancement d'un signal fort à l'endroit des opérateurs miniers investissant au Burkina Faso qui ont été rassurés sur la détermination et la sincérité du pays quant au respect de ses engagements ;

- restauration de l'autorité de l'état ;

- démonstration du bon niveau de cohésion et de collaboration des Forces de Défense et de Sécurité ainsi que de la possibilité de fédérer leurs efforts pour exécuter des missions d'intérêt stratégique nationales.

*L'atelier de concertation entre l'ONASSIM et les Forces de Défense et de Sécurité*

Il s'est déroulé à Ouagadougou le 22 décembre 2014. Organisé conjointement par l'ONASSIM et l'Ambassade de France au Burkina Faso, l'atelier a permis à trente (30) représentants des Forces de Défense et de Sécurité constitués de militaires, de gendarmes, de policiers ainsi que d'agents des Douanes, des Eaux et Forêts et de la Garde de Sécurité Pénitentiaire, de dégager de concert avec l'ONASSIM, des réponses concertées aux questions se rapportant à l'exécution efficace des missions qui lui sont assignées.

*L'atelier de concertation entre l'ONASSIM et ses partenaires de l'Administration publique :*

Organisé le 12 février 2015 à Ouagadougou, cet atelier a constitué un espace de réflexion et d'échanges entre l'ONASSIM et ses partenaires privilégiés qui sont entre autres, l'administration publique et les opérateurs miniers. La rencontre a permis à (30) personnes désignées au niveau des Ministères de la Justice et des Droits Humains, de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et de la Sécurité ; des Mines et de l'Energie ; de l'Environnement et des Ressources Halieutiques ; de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ; de la Santé ; de la Promotion de la Femme et du Genre ; de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale ; de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale ainsi que de la Chambre des mines du Burkina de :

- s'imprégner de l'état des lieux en matière de sécurisation des sites miniers assurée par les Forces de Défense et de Sécurité ;
- connaître l'ONASSIM ainsi que ses missions ;
- faire des suggestions et propositions pour une organisation qui permettra à l'ONASSIM d'assurer efficacement ses missions (constitution et déploiement du personnel, modes opératoires, moyens et équipements, collaboration avec nombre de ministères et la Chambre des Mines du Burkina).



*La tournée de sensibilisation de l'ONASSIM :*

Du 11 au 15 mars 2015, une tournée de sensibilisation organisée par l'ONASSIM, a sillonné les régions du Centre-nord, du Sahel et du Nord pour informer et sensibiliser les populations sur les conséquences des manifestations souvent accompagnées de violences physiques et d'actes de vandalisme sur les sites aurifères. Cette activité qui a été médiatisée à souhait par la caravane de presse qui a accompagné la mission a eu un impact positif sur les populations.

Bien plus je peux ajouter notre voyage d'étude au Niger, la participation de l'ONASSIM à la 4<sup>e</sup> édition du Salon International de l'Energie, des Mines et Carrières, l'atelier d'élaboration d'un plan provincial inclusif de sécurisation des sites miniers, la tournée de présentation du plan provincial standard de sécurisation des sites miniers et d'évaluation de la mise en œuvre de l'interdiction de l'orpaillage en saison des pluies.

**- Quelles sont vos perspectives dans l'optique de garantir une exploitation minière paisible au Burkina Faso ?**

Nos perspectives dans l'optique de garantir une exploitation minière paisible au Burkina Faso découlent de notre vision de la sécurisation des sites miniers dont je vous rappelle in extenso le contenu : « Les sites miniers sont l'objet d'une sécurisation inclusive de tous les acteurs qui jouent consciemment leurs rôles dans les plans de sécurisation participative mis en place par l'ONASSIM ».

Il s'agira donc pour nous, dès la mi-décembre 2015 ou tout au plus au cours du premier trimestre de l'année 2016, de tenir l'atelier de validation du plan provincial de sécurisation des sites miniers. Après quoi, des séances de vulgarisation dudit plan seront organisées dans toutes les provinces minières du pays, afin que tous les acteurs impliqués dans les activités minières s'en approprient et intègrent consciemment les structures de mise en œuvre dudit plan qui seront installées.

Dans le même temps, en vue d'une couverture des sites miniers grâce à une présence effective des éléments des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) sur lesdits sites, il sera procédé à une désignation et à une mise à disposition de l'ONASSIM des personnels des Forces de Défense et de Sécurité en vue de leur mise en condition opérationnelle avant leur déploiement sur les sites. En rappel, une

première vague de 202 sites (toutes catégories confondues) seront concernés et mobiliseront près de 3620 personnels des FDS, toutes composantes confondues.

Enfin, l'élaboration et la publication des textes normatifs de l'Office, en l'occurrence du manuel des procédures opérationnelles, sa vulgarisation et son application permettra à tout un chacun de bénéficier de manière appropriée, de prestations sur mesure, à la hauteur des préoccupations sécuritaires spécifiques à ses activités.

Partant de là, l'exploitation minière au Burkina Faso sera paisible comme vous le dites si bien, au grand bonheur de tous.